

Le Courrier du Canada

JOURNAL DES INTERETS CANADIENS.

JE CROIS, J'ESPERE ET J'AIDE

THOMAS CHAPAIS, Rédacteur en Chef.

LEGER BROUSSEAU, Editeur-Propriétaire.

FRANCE

Paris, 25 juillet 1884.

La grosse question de la révision a été enfin sérieusement abordée hier par le Sénat.

M. Dauphin, le rapporteur a eu du mal à lutter contre tous les adversaires que suscite le projet. Parmi ces adversaires figuraient : M. Wallon, le père de la Constitution, qui trouve que son enfant n'est pas si vilain, après tout, et qui, malgré sa placidité ordinaire, a profité de l'occasion pour décocher à l'auguste M. Grévy quelques lardons discrets, puis MM. Léon Say et Jules Simon. M. Léon Say était dans une situation assez délicate. Il a jadis été favorable au plan de révision de M. Gambetta ; on ne voit pas trop pourquoi il est opposé au plan de M. Ferry ; mais M. Léon Say est un homme souple qui a des ressources. Il a fait un petit parallèle entre M. Jules Ferry et M. Gambetta, et expliqué qu'il s'était cru obligé de suivre M. Gambetta, tandis qu'il se croit obligé de combattre M. Jules Ferry. On veut diminuer les attributions, et M. Léon Say ne peut le souffrir. Il restera contre la révision qu'on offre au Sénat pour l'amoindrir.

M. Léon Say a été appuyé par M. Jules Simon qui, avec son talent et sa cruauté ordinaires, a littéralement accablé le malheureux rapporteur et son projet. A plus d'une reprise, ses méchancetés ont arraché au Sénat des preuves évidentes de satisfaction. Et contre de pareils lutteurs, le pauvre M. Dauphin était aidé par un seul collègue, le sieur Lafront de St-Mur, l'ennemi fait homme.

En somme, l'impression causée par la discussion d'hier paraît mauvaise pour les révisionnistes. On dit que le gouvernement ne tient point du tout à la révision, et qu'il s'arrangerait très bien du naufrage de son projet. C'est là une consolation qu'on prépare d'avance à M. Jules Ferry en cas d'insuccès.

Il est évident que le premier ministre ne tient personnellement pas au projet ; peu lui importe, après tout, cette chinoiserie de la révision. Mais le refus de toute révision mettrait le ministère dans une situation assez ridicule devant les Chambres et le pays. On attend donc avec impatience la réponse que M. Jules Ferry doit faire aujourd'hui à M. Jules Simon. Il y a entre les deux hommes une antipathie personnelle qui donne toujours du piquant et de l'inattendu à leurs rencontres oratoires. Et comme M. Jules Simon voudra sans doute répliquer au ministre, ce sera intéressant. Au Palais Bourbon, M. Paul Bert, avec son interpellation sur le choléra, n'a pas passé un brillant quart d'heure. Le personnage est devenu si antipathique à la Chambre, que l'insignifiant et grotesque M. Hérisson a obtenu un vrai succès en le combattant. Le débat a été clos par une intervention de M. Clémenceau, qui médecin comme son collègue Paul Bert, a fait rire la Chambre aux dépens du dit collègue. On a fort goûté cette petite querelle au "scal-

pel" entre frères et amis. Finalement, M. Clémenceau ayant voulu faire nommer une commission du choléra—idée bizarre, il faut l'avouer—a été, lui aussi, battu et repoussé.

M. le Président Grévy et sa famille nous ont quittés hier soir, non pour voyager dans le Midi, comme les princes qui n'ont pas peur du choléra, mais pour se réfugier sous les ombrages de Mont sous-Vaudrey. On parlait—sans raison d'ailleurs—mais avec persistance de l'arrivée du choléra à Paris. La chose a fini par ennuyer M. Grévy ; au moins il n'entendra point dans sa retraite du Jura toutes sortes d'histoires alarmantes sur la marche du fléau.

Demain, a lieu le mariage de Mlle Elizabeth de la Rochefoucauld Bisacchia avec le prince de Ligne son cousin. La formalité civile a eu lieu hier, et le soir les salons de la rue de Varennes étaient ouverts pour la réception du contrat.

Les chaleurs ont fait le vide dans Paris et cependant il s'est trouvé du monde et du meilleur hier pour célébrer avec cette vieille famille française et catholique l'événement de la saison.

Lettre de Rome

L'incident Pidal — Les désordres du 13 juillet à Rome.—Nouvelles spoliations.—Les négociations du Saint-Siège. Victoires des catholiques aux élections municipales en Italie.

20 juillet.

L'incident Pidal s'est terminé de la manière que vous le faisiez prévoir ma correspondance précédente, c'est-à-dire à la plus grande confusion du gouvernement italien, pendant qu'il en résulte une manifestation singulièrement éloquent en faveur de la nécessité du pouvoir temporel du Pape. En effet, d'après les dernières dépêches de Madrid, le président du cabinet espagnol, M. Canovas, s'est borné à déplorer l'inexactitude du compte rendu que certains journaux ont donné du discours de M. Pidal, et, quand à l'assesse de ce discours, il a déclaré par une distinction à peine admise en diplomatie qu'il ne faut pas confondre les opinions personnelles de M. Pidal avec celles du cabinet dont il fait partie. Bref, M. Canovas n'a rien expliqué du tout ; il n'a rien fourni que des déclarations de pure forme et qui laissent subsister la grave question du pouvoir temporel, telle que la suscitée à nouveau le discours de M. Pidal.

En effet, d'après le premier compte rendu publié aussitôt par la Union, de Madrid, organe de M. Pidal, celui-ci a dit formellement que la perte du pouvoir temporel a, aux yeux de l'Espagne catholique, la même valeur que, pour la France, le résultat de sa guerre avec l'Allemagne, ou, pour l'Espagne elle-même, la situation de l'Angleterre lui a créée à Gibraltar. Or, il est évident que de passage du discours ministériel n'a pas été inventé par la Union, et il est à remarquer de même que ni l'Allemagne ni l'Angleterre, mises en cause par la comparaison du discours Pidal, n'ont point réclamé, tandis que l'on a vu, au contraire, l'Italie

abandonnée à elle-même dans ses réclamations au sujet du fameux discours, voire accusée d'exagération et de prétentions inadmissibles par une bonne partie de la presse libérale de l'Europe.

Le fait est aussi que la Epoca, de Madrid, journal officieux du gouvernement espagnol, dans son numéro arrivé hier à Rome, déclare que "la restauration du pouvoir temporel du Pape serait le seul moyen efficace pour résoudre le problème des rapports entre l'Italie officielle et le Vatican."

Le Popolo Romano, organe du président du conseil, M. Depretis, s'est montré de plus en plus alarmé de ces paroles à la Epoca, et il a demandé ce que l'on en pensait à la Consulta "c'est-à-dire au ministère italien des affaires étrangères, où, comme je vous l'ai fait observer déjà, on est loin de se trouver d'accord avec M. Depretis.

Au reste, le ministre des affaires étrangères, M. Mancini, et ses organes ont mal choisi leur moment pour s'indigner contre les revendications de l'Espagne catholique en faveur du pouvoir temporel. Voici, en effet que le gouvernement italien multiplie lui-même ou laisse multiplier par sa coupable condescendance les attentats qui rendent de plus en plus évidente la nécessité de l'indépendance réelle du Souverain Pontife.

Dimanche dernier, à l'occasion de l'anniversaire du 13 juillet, des bandes d'"anticléricaux" ont voulu renouveler le souvenir des scandales qui signalèrent, en 1881, le transport des cendres de Pie IX. Ces bandes avinées et soudoyées par les chefs des Loges maçonniques, avaient déjà retenti dimanche dernier, aux abords du Vatican, les cris de mort au Pape! Feu au Vatican! lorsque les agents de police, [bien que prévenus, dès le matin, de cette manifestation évidemment organisée d'avance] sont arrivés à la dernière heure pour empêcher après coup de plus graves excès. C'a été une preuve de plus de la liberté et du respect assurés au Souverain Pontife par l'hypocrite loi des garanties.

Il y en a d'autres preuves dans les spoliations iniques multipliées à plaisir par ceux qui sont venus à Rome au nom de la force brutale.

Dernièrement, comme je vous le signalais dans ma correspondance précédente, c'était le Collège américain du Sud qui était expulsé de sa résidence au couvent de Saint-André du-Quirinal pour y faire place... aux écuries de la maison de Savoie, installées désormais dans ce même couvent où un prince de la maison de Savoie mourut pieusement vers le milieu de ce siècle.

Maintenant c'est le tour de la maison générale des Dominicains, près de Sainte-Marie-sur-Minerve, et de celle des Franciscains à l'Araceli.

Sous prétexte que ces deux Ordres religieux ont été dernièrement de nouveaux supérieurs généraux, et que les maisons générales n'avaient été laissées par grâce, en vertu des lois de suppression, qu'aux anciens

supérieurs alors en charge, messieurs les liquidateurs ont intimé aux nouveaux supérieurs l'ordre péremptoire de déloger dans un délai maximum de huit jours. Les spoliateurs ont eu aussi l'hypocrisie d'invoquer un autre prétexte : celui de l'utilité publique, soit pour le convent de la Minerve (déjà réduit aux dernières proportions) la nécessité d'agrandir les bureaux du ministère de l'instruction publique — déjà installés dans le reste du convent ; — et, pour la maison générale des Franciscains, près du Capitole, — la nécessité de disposer de cet emplacement pour y élever un monument à Victor-Emmanuel.

Pendant que les spoliateurs des biens de l'Eglise se mettent ainsi au ban des nations civilisées, le Saint-Siège continue de préparer, à force de sagesse et de patience, un rapprochement salutaire avec les puissances mêmes qui lui étaient jusqu'ici le plus hostiles. Je vous ai annoncé déjà que des négociations directes vont avoir lieu pour le règlement des questions religieuses en Suisse, entre le suprême Conseil de la confédération et un prélat spécialement délégué par le Saint-Père. J'apprends aujourd'hui de source sûre que le prélat choisi à cet effet est Mgr Ferrara, l'ancien auditeur de la nonciature de Paris, qui, aux moments les plus difficiles de sa mission en France, a fourni des preuves de son tact et de son habileté peu ordinaires.

J'apprends de même que le nouveau ministre belge a déjà fait au Saint-Père la proposition d'accréditer comme ministre auprès du Vatican le diplomate qui remplit actuellement les fonctions de ministre de Belgique à Lisbonne. Aussitôt que ce choix aura été agréé par la cour de Rome, Mgr Rotelli sera désigné officiellement en qualité de Nonce apostolique à Bruxelles.

On considère aussi comme un bon indice pour la suite des négociations avec la Prusse la prolongation du séjour à Rome du ministre M. de Schœzler qui, avant de partir en congé, attend la nomination du successeur du baron de Rothenham au poste de secrétaire de la légation près le Saint-Siège.

Les triomphes que les catholiques d'Italie continuent de remporter aux élections municipales, accentuent aussi, sous un autre rapport, l'isolement du gouvernement italien. Après les brillants succès remportés par les élections catholiques à Rome, à Gènes, à Naples, à Florence, à Livourne, à Turin, voici encore deux belles victoires à signaler :

A Venise, sur 17 conseillers municipaux qu'il s'agissait d'élire, dimanche dernier, les électeurs catholiques ont fait passer 14 de leurs candidats. A Broscia, la liste catholique a triomphé, à l'exception d'un seul nom.

Voilà des faits éloquentes et qui permettent de bien espérer de l'avenir de l'Italie catholique.

V.

Affaire d'Orient

On écrit d'Orient :

Les tendances du gouvernement turc sont à l'indépendance et à l'autonomie ; il veut être maître chez lui. Ces tendances viennent de se manifester, par exemple, dans la résolution qui a été prise de fermer les bureaux des postes tenus par des étrangers et d'y substituer une organisation du service postal, d'après le système européen, comme aussi dans plusieurs décisions du ministre de l'instruction publique. Celui-ci, s'inspirant du principe de la souveraineté de l'Etat, a commencé par restreindre la liberté de l'enseignement, quant à la multiplication illimitée des écoles qui, désormais, ne pourront être ouvertes que sur l'autorisation formelle du gouvernement, et, quant aux livres scolaires, en les soumettant à la révision de l'Etat.

La tendance de la Porte à s'affranchir des influences étrangères dans l'administration intérieure de l'empire, s'est manifestée aussi par l'ordre récemment transmis aux gouverneurs des provinces de ne plus admettre, comme par le passé, les conseils ou les ingérences des consuls des puissances étrangères, en ce qui concerne la marche des affaires locales.

Mais la question d'actualité, dans laquelle brille surtout l'habileté des ministres ottomans en faveur de leur politique d'autonomie, c'est celle de l'élection patriarcale et des fameux privilèges des hellènes.

La Porte, comme on l'a vu par mes correspondances précédentes de Constantinople, a su opérer à temps une retraite prudente, et plus apparente d'ailleurs que réelle, sur cinq points relatifs à ces privilèges. Mais, d'autre part, en laissant la question ouverte sur le sixième point, celui de l'administration de la justice vis-à-vis du bas clergé, elle a donné lieu à la démission de Joachim III et, par là même, elle a jeté le désarroi dans les rangs de la communauté grecque qui en est ainsi réduite à se conformer, bon gré mal gré, aux desseins du gouvernement.

En effet, la démission de Joachim III a divisé les Grecs de Constantinople en deux camps : d'une part, ceux des partisans du patriarcat démissionnaire, lesquels voudraient à tout prix le faire réélire, et d'autre part, ceux des adversaires de Joachim III, qui mettent tout en œuvre pour rendre sa chute irréparable.

Les partisans de Joachim comptent sur la question des privilèges pour reconquérir le terrain perdu. Cette question devrait être résolue par l'assemblée générale, convoquée à Constantinople pour l'élection patriarcale, assemblée dont les séances ont commencé le dimanche 13 juillet. Ils espèrent, en effet, qu'à cette occasion, la conduite de Joachim III sera justifiée, au point de lui gagner de nouveau la majorité des suffrages.

Mais la difficulté consiste précisé-

ment à résoudre la question des privilèges avant de procéder à l'élection du patriarche. L'assemblée devra soumettre ses propositions au gouvernement sur le 6e point de ces privilèges, et il est bien difficile qu'elles soient acceptées aussitôt. Le gouvernement saura traîner en longueur et prolonger les négociations sur les moindres détails. Pendant ce temps les délégués des provinces, obligés de séjourner à Constantinople, perdront patience, et, dès à présent, quelques membres de l'Assemblée électorale ont manifesté l'avis de procéder, sans autres délais, à l'élection du patriarche, sauf à résoudre ensuite la question des privilèges.

Il y a aussi une autre cause de dissensions au sujet de la vérification des pouvoirs. Dès la première séance, quelques-uns ont soutenu que les pouvoirs des délégués des provinces devaient être vérifiés par toute l'assemblée ; d'autres, ayant à leur tête le vicaire patriarcal, ont prétendu, aux termes du statut, que cette vérification ne peut être faite que par le synode et le grand conseil du patriarcat. Cette opinion n'a pas prévalu, car les articles y relatifs du statut ont été interprétés en divers sens, selon que le texte en a été lu en grec ou en turc ; des incidents personnels passablement scandaleux n'ont pas manqué de surgir au cours de la discussion ; bref, il a été décidé que la vérification des pouvoirs serait faite par toute l'assemblée électorale.

Ce qu'il y a eu de particulièrement remarquable à ce propos, c'est que les archevêques de la Bosnie et de l'Herzégovine, quoique non invités à prendre part à l'élection et bien qu'ayant suspendu leurs rapports avec le patriarcat de Constantinople, depuis l'occupation autrichienne, ont envoyé quand même leurs votes (Ongulé Ana) pour les candidats au patriarcat.

La question, comme on le voit, se complique et devient d'une haute importance pour la cause de l'hellénisme. Mais, à notre avis, l'hellénisme se fie trop aveuglément au soûdisant patriotisme du clergé du Phanar et des délégués des provinces. Il est de fait que la question des privilèges n'a servi jusqu'à présent qu'à alimenter l'esprit d'ambitions personnelles et de spéculations inavouables.

C'est ainsi que le clergé grec et les principaux fauteurs de l'hellénisme, après avoir soutenu tout d'abord le patriarcat Joachim, dans la défense des privilèges, l'ont ensuite abandonné pour favoriser d'autres ambitions, jusqu'à le contraindre à renoncer à sa charge. Sans chef désormais, sans une règle certaine de direction, livré d'ailleurs à toutes sortes de compétitions personnelles, l'hellénisme perd les derniers restes de son prestige, et, certes ce ne sera pas le clergé du Phanar qui l'aidera à le reconquérir tout occupé qu'il est de ses avantages et de ses satisfactions personnelles.

PHI.

Feuilleton du COURRIER DU CANADA 15 Aout 1884—No 65

Roger Bontemps

HISTOIRE D'UN NOTAIRE

ET D'UNE TONNE DE POUDRE D'OR.

(Suite)

Nos quatre amis allaient en silence, ménageant leur chevaux tout en maintenant la vitesse acquise ; chaque fois qu'un pli de terrain gravil leur montrait une échappée de la plaine, ils pouvaient constater leur avantage. Ils gagnaient à vue d'œil.

D'après notre description de ce parc heureux et riant qui commence au pied du mont Cypher pour s'arrêter aux croupes plus arides des Alpes Australiennes, le lecteur ne s'attend pas à traverser ici un désert. L'immente plaine qui va se peuplant sans cesse davantage, comptait déjà, à l'époque où se passe notre histoire, un nombre considérable d'habitants indépendamment même des chercheurs d'or. De dix minutes en dix minutes, notre troupe rencontrait les brûlés, les défrichements ou les longues suites de barrières qui annonçaient le voisinage d'une station ; ils croisaient souvent les bergers ou les

gardiens de marchandises (storkeepers) tous à cheval, armés de longs fouets à manches courts et gros, occupés à galoper le bétail ; parfois même ils avisaient le squatter ou maître de l'établissement, visitant ses domaines, vêtu de cuir, et armé comme un brigand.

Ceux-ci et ceux-là, depuis le pasteur de moutons jusqu'au riche gentleman, propriétaire de cinq à six mille bœufs, regardaient nos hommes avec une vive curiosité ; le costume de Roger faisait évidemment illusion, et plus d'une fois le nom de Gordon Leath, prononcé, non sans une nuance de bienveillant respect, par les bergers ou les voyageurs vint prouver qu'on prenait toujours, notre clerc de notaire pour cette illustration de contrée : le romanesque Bédour-Gris.

Vers trois heures de l'après-midi, nos amis avaient quitté les bords du Campaspe, qui, rapproché ici de sa source, sépare le Dalhousie du Talcot, et traversaient les bas pays, dominé par les sommets jumeaux du mont Macedoner. La végétation, plus active, annonçait l'eau et les bergers, interrogés, avaient en effet signalé le voisinage du Deep-Creek la lacune Profonde. Depuis longtemps la hauteur des arbres, leur nombre sans cesse croissant et l'absence de tout mouvement de terrain sur la route, n'avaient point permis de reconnaître les lointains. La

route elle-même, enfermée en maintes places et fourchée, comme il arrive dans les terres vagues où le caprice de chacun cherche le meilleur passage, présentait des dangers de méprise. Il y avait des instincts où pour tourner une fondrière, la route se divisait en trois ou quatre chemins, dont plusieurs se rejoignaient point la trace primitive.

Ce que nous nommons "la route" avec une certaine emphase et faite d'un autre mot, ne ressemblait point du reste, le lecteur peut s'en douter, à nos grands chemins d'Europe. C'étaient de très beaux travaux, eu égard à leur longueur et aux difficultés qu'il avait fallu vaincre pour les tracer dans un pays sauvage ; mais rien n'y soutenait les terres négligemment rapportées, et tout le mérite de l'œuvre était au bûcheron.

Là-bas, la nature va vite. La végétation vaincue prenait déjà sa revanche. Partout où une souche avait été oubliée par hasard sous le lit de sable, un vigoureux taillis surgissait en travers de la voie, et les graines sylvestres, semées par le vent, transformaient de longs espaces en pépinières pleines d'avenir.

Jusqu'à ce moment, et surtout depuis qu'ils ne chassaient plus à vue, nos amis avaient suivi une piste plutôt qu'une route. Les traces fraîches de la voiture de l'escorte et du char-à-bancs de la vicomtesse. Fandare les guidaient avec certitude,

chaque fois que le chemin bifurquait.

Mais un embarras se présenta tout à coup un plus épais du fourré. La route se séparait en deux devant une mare desséchée, autour de laquelle croissait tout un riche spécimen de flore australienne. Le Malgache qui était en tête s'arrêta brusquement. Les autres le rejoignirent et l'imitèrent.

A cette fourche, les traces se partageaient en deux portions égales. Deux sillons de roues couraient à droite, deux à gauche, tous deux également frais et nettement tracés.

—Allons toujours, dit Grelot, les deux sentiers doivent se rejoindre au delà de ces broussailles.

Au lieu de répondre, le Malgache sauta sur le sable. Il se pencha sur les pistes pour les interroger attentivement.

—L'escorte du gouvernement a pris par ici, dit-il en montrant l'embranchement de droite, les Smith ont tourné par là. Pourquoi ?

—Allons nous rester à deviner ce rébus ? demanda Grelot avec mauvaise humeur.

—Le temps nous presse, ajouta Roger impatient. Marchons.

Mais Mornaix avait fait comme le Malgache.

—Il s'est passé quelque chose ici, murmura-t-il après un rapide examen.

—Et tout récemment appuya Miguel, ramassant parmi les ramelles

d'un minosa nain un bout de cigarette qui fumait encore.

—Écoutez ! dit Mornaix avec un geste qui imposait impérieusement silence.

On écouta et l'on entendit. Le vent du sud apportait un murmure sourd qui était le roulement d'une voiture. Grelot, malgré son premier vote, avait mis pied à terre et furetait aux environs. Il n'y avait pas de limier au monde pour avoir le flair de Grelot.

—Que diable ont-ils fabriqué ici ? grommela-t-il en s'arrêtant sous bois devant une place émergeant d'un foule.

Mornaix et le Malgache s'approchèrent. Ils furent cinq longues minutes à parler leur enquête.

—On a mangé dit Mornaix en produisant des débris de pain.

—On a mené, ajouta le Malgache, qui avait à la main des fragments de bois coupé.

Grelot décida :

—Un accident sera survenu à la voiture de l'escorte : quelque essieu brisé...

—Voilà l'essieu ! cria Roger triomphalement.

Il en avait trouvé les deux fragments dans le fourré. Mornaix et le Malgache portèrent la main sur cette pièce de conviction avec une égale vivacité.

Il n'y avait pas besoin de cette sagacité conquise par eux dans leurs

expéditions mexicaines pour comprendre le langage de ces débris. L'essieu ne s'était pas rompu par accident. Un trait de scie à main, donné en dessous attaquant son milieu aux deux tiers de l'épaisseur du bois. Mornaix et Miguel se regardèrent.

—Les Smith ! murmura Miguel.

—Nos pauvres diables d'Irlandais ! dit Mornaix.

Ils se séparèrent alors. Tous deux s'étaient compris comme s'ils eussent échangé les demandes et les répliques d'un long entretien. Au bout de cinq autres minutes, ils revinrent Mornaix dit :

—L'escorte a pris à droite.

—Et les Smith à gauche, répliqua Miguel. Seulement nos Irlandais ne sont plus avec l'escorte.

Pour preuve il montra un lambeau de vêtement d'enfant, ramassé sur la voie de gauche. D'un bon Mornaix se mit en selle.

—J'ai mangé le pain de ce pauvre homme, dit-il ; Miguel est dans le même cas que moi : cela n'engage pas les autres.

—Alors, s'écria Grelot indigné, si j'avais quelque chose à faire, on ne me suivrait pas, moi ! Vous patagez, monsieur le comte !

Son cheval caracolait déjà derrière celui de Mornaix. Roger suivait, disant :

(A suivre.)

SOMMAIRE

France. Lettre de Rome. Affaire d'Orient. PÉRILOUX.—Roger Bontemps.—A suivre. Sir Charles Tupper et la fédération britannique. Le journalisme à sensation. La commission d'enquête, affaire Mercier. Déclaration de M. Martel. Petite Gazette. Résumé des dépêches. Botanique. Ornithologie. Petites nouvelles.

ANNONCES NOUVELLES

Actions de Banques, etc.—G. H. Burroughs. Avis aux entrepreneurs.—F. M. Enais. Bazar annuel.—P. Lessard, prés. Contrats de la male.—William G. Sheppard. Pèlerinage annuel.—L. Gamache. Ligne Allan, voir 4ème page. Chemin de fer Intercolonial.—D. Pettinger. Fonderie de cloches.—H. A. J. Russell. A vendre.—P. Girard. Pomes.—Charles Duford & Cie. Exhibition du Dominion.—Geo. Leclerc.

CANADA

QUEBEC, 15 AOUT 1884

Sir Charles Tupper

ET LA FÉDÉRATION BRITANNIQUE

Un grand nombre d'hommes politiques appartenant aux deux partis, se sont réunis à Londres, le 29 juillet, pour discuter la question de la fédération impériale. Sir Charles Tupper était présent. La plupart des orateurs qui ont pris la parole, entre autres l'honorable M. Forster, se sont prononcés pour une fédération impériale de toutes les colonies avec la mère-patrie. La résolution suivante fut proposée:

"Que les relations politiques entre la Grande-Bretagne et ses colonies doivent inévitablement conduire à la fédération ou à la séparation; que, pour éviter la dernière alternative et pour assurer l'unité permanente de l'empire, une fédération quelconque est indispensable."

Sir Charles a cru devoir prendre la parole sur cette résolution, et il a parlé avec un sens politique qui lui a valu les applaudissements unanimes de l'assemblée et les félicitations du Times. Ne voulant pas heurter de front les sentiments manifestés des hommes publics qui formaient la réunion, et désirant marquer les réserves qu'il croyait nécessaires, il a proposé un changement dans la phraséologie de la résolution. Il a fait l'éloge des sentiments de loyauté du peuple canadien, et a soutenu qu'il est trop tôt pour déclarer qu'une fédération impériale est nécessaire afin d'empêcher la sécession des colonies.

L'opinion de Sir Charles a prévalu. Et le Times a reconnu la sagesse de la position prise par le Haut-Commissaire canadien. En effet, si l'on proclame à son de trompe aujourd'hui que la fédération des colonies avec la métropole est le seul moyen de maintenir leur fidélité à la couronne, et que cette fédération ne se réalise pas, ce qui est plus que probable, on fortifie la position des avocats de la sécession. C'est ce que Sir Charles Tupper a fait comprendre à la réunion des fédéralistes, et il mérite les félicitations de tous les loyaux sujets de Sa Majesté, au Canada.

Le journalisme à sensation

Un représentant du Post de Cincinnati a eu l'autre jour une conversation avec l'archevêque Elder au sujet d'un scandale qui vient d'avoir lieu à Cleveland. Sa Grandeur, après avoir répondu au rédacteur qu'il n'avait pas lu le compte rendu du prétendu scandale, condamna en termes énergiques la conduite de certains journalistes qui s'empressent de donner publicité aux nouvelles scandaleuses, aux faits divers à sensation. La Catholic Review rapporte ainsi les paroles de l'archevêque Elder:

"Une des sources les plus fructueuses d'immoralité et de désordres dans notre diocèse, c'est la pratique suivie par les journaux quotidiens de consacrer un grand espace aux récits détaillés des crimes et des scandales, mis en relief au moyen de descriptions pittoresques et émaillées de fleurs, pour attirer l'attention et frapper l'imagination, particulièrement des jeunes garçons et des jeunes filles. Nous savons très bien que le contact habituel avec des gens vicieux et dépravés tend nécessairement à vicier les goûts et les habitudes de ceux qui le subissent. Une personne qui est forcée de venir en contact avec de semblables individus trouve qu'il n'est pas facile de se pré-

server entièrement de leur influence désastreuse.

Que dire donc de ceux qui mettent chaque matin tous nos jeunes garçons et nos jeunes filles en compagnie de tels caractères, jusqu'à ce qu'ils deviennent familiers avec tout ce qui est bas, vulgaire et honteux dans la ville, qui leur servent cette nourriture pestilentielle tous les matins avec un approvisionnement plus considérable le dimanche, et qui fournissent un aliment funeste pendant tout le jour à leurs pensées et à leur imagination dans les rues dans les boutiques, dans les manufactures, et dans leurs familles? En vérité, l'ennemi le plus acharné peut difficilement inventer un moyen plus sûr pour corrompre un peuple et pour répandre la pourriture dans notre république.

Je ne puis comprendre comment un directeur ou toute autre personne attachée à la rédaction d'un journal, s'il est réellement un citoyen respectable, s'il est père de famille et a des garçons et des filles, s'il a du respect pour sa femme et pour lui-même, je ne puis comprendre, dis-je, comment il peut contribuer ainsi à répandre la corruption. Je suppose que ces journalistes ont été amenés là par degrés, dans leur désir de fournir des nouvelles à leurs lecteurs, et qu'on n'a pas appelé leur attention sur les conséquences affreuses de leur conduite. Si un gamin trouvait dans une mesure des chiffons infectés de la petite vérole et qu'il lui prit la fantaisie de les jeter un bon matin dans nos rues et de les secouer même à nos portes, il agirait comme celui qui écrit des nouvelles à sensation. Mais quelle punition la justice n'infligerait-elle pas au coupable? Pour l'amour de la famille et de la patrie, vous, journalistes, vous devez réfléchir à ce que vous faites, et mettre fin à cette pratique honteuse. Et il n'y a aucune raison de continuer ce système.

Si les journalistes n'abandonnent pas cette ligne de conduite, nos pères de familles et les citoyens en général devront pour le bien de leurs enfants et de la société, arrêter ce courant de corruption. Ils peuvent assurément trouver moyen de faire comprendre aux journalistes qu'ils ne permettront pas davantage cette corruption des esprits et des cœurs."

La commission d'enquête

AFFAIRE-MERCIER

M. Mercier a continué hier après-midi sa déposition, dont voici les principaux points: Il reconnaît avoir reçu \$5,000 de M. Benjamin Trudel au nom des amis de M. Mousseau; mais il jure qu'il ne s'est jamais engagé à abandonner la demande de déqualification de ce dernier. Il admet que les \$5,000 reçues par lui excèdent d'une couple de mille piastres les frais et déboursés taxables par la cour. Le témoin refuse de répondre si c'est l'usage que le perdant, dans une cause, paie un bonus à l'avocat de la partie qui a gagné.

Les déboursés du témoin s'élevaient à \$1500. D'après une convention, M. Mercier a aidé M. Bernard, député de Verchères, dont l'élection était contestée. Il a donné à M. Geoffron \$400 pour frais dans des poursuites pénales intentées contre des amis politiques dans ce comté; il a donné de plus \$200 à l'honorable M. Laflamme pour services professionnels dans cette contestation.

M. Mercier a gardé la balance des \$5000 comme indemnité pour ses frais et ses services professionnels. Il dit qu'il ne s'est pas vendu en cette circonstance pour arrêter les procédures en demande de déqualification contre l'honorable M. Mousseau. Il considère que cette somme ne représente pas ce qu'il a gagné pendant ce procès. Le témoin déclare qu'il a retiré les \$1,000 qu'il avait déposés pour contester l'élection de M. Mousseau. Il a eu plusieurs conversations avec M. L. O. David au sujet de cette contestation. Celui-ci a insisté à plusieurs reprises pour que les procédures concernant la déqualification ne fussent pas continuées, et il agissait ainsi par amitié pour M. Mousseau. Le témoin a raison de croire que M. David voyait des amis du parti conservateur à ce sujet. Il a été entendu dès le commencement qu'on discontinuerait la procédure pour déqualification aussitôt que les amis du parti libéral donneraient leur consentement. M. Mercier aurait été prêt à abandonner la cause après avoir reçu les frais taxables et le consentement de ses amis.

C'est M. David ou M. Benjamin Trudel qui lui a appris qu'il aurait \$5,000. Après qu'il eut été décidé de ne pas continuer la cause, la question des frais a été débattue entre et lui M. David. Les frais taxables s'élevaient à environ \$3,000, et dans les circonstances, M. Mousseau devait payer plus.

M. David lui ayant demandé si \$5,000 suffiraient, le témoin a répondu affirmativement. M. Mercier ignore comment M. B.

Trudel est intervenu dans cette affaire. Dans tous les cas, c'est M. Trudel qui a en l'argent et le lui a remis. Comme il y avait encore une vingtaine de témoins à Montréal, il a dit à M. Trudel qu'il fallait trouver de l'argent pour les payer et les renvoyer dans leurs foyers. M. Trudel a trouvé l'argent nécessaire et les témoins ont été payés le même jour.

Le témoin a écrit à M. Trudel au sujet des \$5,000 lorsque la Minerve a parlé de cette affaire. Il le pria d'intervenir et de déclarer que c'était faux. Il a écrit aussi à l'honorable M. Langelier pour lui demander de voir M. Trudel à propos des \$5,000 et de lui faire déclarer que les journaux étaient dans l'erreur.

M. Benj Trudel est venu le trouver quelques jours avant l'assemblée du 6 septembre, tenue dans le comté de Jacques-Cartier, et lui a dit de ne pas aller à cette assemblée, autrement lui, M. Trudel irait sur le husting le dévisager avec l'affaire des \$5,000. Il lui conseilla de prétendre qu'il était malade afin de s'excuser. Le témoin a alors offert à M. Trudel de lui remettre une partie des \$5,000 qu'il lui avait données, c'est-à-dire la valeur qui resterait après que les frais auraient été fixés par la cour.

La commission s'est ajournée ensuite à ce matin.

Séance du 15 août.

M. Mercier continue sa déposition. Il était l'avocat du pétitionnaire qui contestait l'élection de M. Mousseau, du 26 septembre 1883. Il fixe de nouveau ses déboursés seuls à au delà de \$1500, y compris les frais de charretiers et autres frais nécessaires dans cette contestation. La balance des \$5 000 est restée comme indemnité pour ses propres frais et ses services professionnels. En payant \$5 000, M. Mousseau se trouvait débarrassé de la demande de déqualification; c'était au moins, le but que se proposait les amis de M. Mousseau.

Le témoin dit qu'il a été question de coalition en 1881 et pendant une partie de l'année 1882.

M. L. O. David a été mêlé à une foule de questions se rapportant à la coalition.

Tous les paiements que le témoin a faits au sujet de la contestation de Verchères, ont été faits par lui dans l'intérêt du parti libéral.

Le témoin ne se rappelle pas avoir écrit à M. B. Trudel pendant la deuxième élection de M. Mousseau. Il a offert à M. Trudel de lui remettre une partie des \$5,000 parce que ses amis politiques lui reprochaient de s'être vendu. Il a prié plusieurs fois M. Trudel d'écrire une lettre pour démontrer qu'il avait agi honorablement dans cette affaire et pour prouver à la Minerve qu'elle ne disait pas la vérité.

Les paiements ont été faits, une partie à la Banque Ville-Marie et le reste au St-Lawrence Hall; le témoin se trouvait seul avec M. Trudel.

M. Mercier dit que M. Dansereau, qui connaissait parfaitement la transaction, a déclaré que cette accusation portée contre lui était une infamie. C'est M. Aldéric Ouimet qui a parlé le premier de ces \$5,000 dans une assemblée tenue à Ste-Dorothée, comté de Laval, dans le cours du mois de juin 1883.

La déposition de M. Mercier est ajournée.

L'honorable M. Langelier a commencé ensuite sa déposition, que nous résumerons demain.

Déclaration de M. Martel

Nous croyons qu'il ne sera pas sans intérêt de mettre de nouveau sous les yeux de nos lecteurs la proposition qu'a faite le député de Chambly, le 7 juin 1884, pour demander l'enquête qui se tient aujourd'hui:

M. Martel propose: Que Michel Dosithée Stanislas Martel, député pour la division électorale de Chambly, ayant fait, de son siège, la déclaration suivante:

Qu'au commencement du mois de mai 1883, l'honorable Joseph Alfred Mousseau était premier-ministre de cette province et représentant du comté Jacques-Cartier dans l'Assemblée Législative; Que son élection, pour le dit comté, était contestée devant les tribunaux par des procédures dans lesquelles sa déqualification était demandée, procédures instituées à l'instigation de l'honorable Honoré Mercier, représentant, dans cette Chambre, le

district électoral de St-Hyacinthe, non pour revendiquer le respect des lois, la morale publique et la dignité de cette législature, mais dans le but de se procurer des sommes d'argent pour son profit et avantage personnels;

Que, de fait, le ou vers le 5 mai 1883, le dit Honoré Mercier a demandé et accepté une somme de cinq mille piastres, moyennant laquelle il s'engagea à discontinuer les procédures instituées à son instigation, pour conduire à la déqualification de l'honorable Joseph Alfred Mousseau;

Que ces cinq mille piastres ont été payées au dit Honoré Mercier, membre de cette chambre, dans les premiers jours du mois de mai 1883, et qu'immédiatement après la réception de cette somme de cinq mille piastres, les procédures en la déqualification contre l'honorable J. A. Mousseau furent abandonnées et retirées par les soins du dit Honoré Mercier;

Que le dit Michel Dosithée Stanislas Martel ayant de plus déclaré qu'il est informé de ces faits d'une manière croyable;

Que les dits faits sont de nature à compromettre gravement la dignité de cette chambre et de ses membres; Qu'en conséquence, il soit résolu que l'intérêt public et l'honneur de cette chambre exigent qu'un comité spécial, composé de cinq membres de cette chambre soit nommé pour s'enquérir et faire rapport sur les diverses matières contenues et alléguées dans la susdite déclaration, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes et papiers, de faire rapport de temps à autre, de prendre les témoignages sous serment et par écrit, et, s'il est nécessaire, de siéger après la prorogation de la Législature.

PETITE GAZETTE

Les agents du mormonisme n'ont pas grand succès en Irlande, paraît-il. Par contre l'Angleterre et le pays de Galles offrent une fertile moisson. Ils font florès dans les pays protestants du Nord de l'Europe, mais dans les contrées catholiques comme de l'Autriche, la France, l'Espagne et l'Italie les prédicants de ces doctrines immorales ont été sévèrement punis. Le plus grand nombre d'adeptes se recrutent parmi les classes rurales de l'Angleterre.

M. Mercier ayant déclaré à l'enquête, hier, que le parti libéral s'était épuré depuis que quelques amis l'ont abandonné, M. Amyot lui a demandé s'il croyait que le parti conservateur s'était épuré lorsque le député de St-Hyacinthe s'en était séparé. M. Mercier a répondu: "Il peut bien se faire, mais on a cherché à me ravoir."

Notre confrère du Journal de Québec fait erreur en donnant crédit au Canadien d'une statistique monastique publiée par ce dernier journal, hier matin. La statistique monastique en question avait été publiée d'abord par le Courrier du Canada d'avant-hier, sous le titre: Les communautés religieuses de Québec en 1884.

Une erreur typographique nous a fait dire hier, que le Rév. M. William Joseph Petre était né le 26 février 1884. L'erreur sautait aux yeux. C'est en 1847 qu'est né le nouveau lord catholique. Il est donc âgé aujourd'hui de trente-sept ans.

L'armée du Salut doit faire invasion dans la ville de Montréal avant peu, nous dit-on, et elle enverra probablement à Québec quelques uns de ses détachements. On sait que les assemblées de cette secte sont d'ignobles réunions où se donne rendez-vous la lie de la société sans mœurs. Espérons que la police fera son devoir en cette circonstance.

La réduction de l'impôt sur le tabac a diminué la valeur du revenu de \$900 000 pendant l'exercice 1883-84.

Les rapports de l'immigration montrent qu'il est arrivé au pays 11 564 immigrants pendant le mois de juillet. Sur ce nombre 8 707 immigrants se sont fixés au Canada. Le reste a pris la route des États-Unis.

Le Rév. M. Adolphe Legaré, curé de la paroisse de Ste-Croix, Lotbinière, vient d'être nommé à la cure de la paroisse de Beauport en remplacement du Rév. M. Tremblay, dont nous avons annoncé la démission samedi dernier.

Il est bien avéré que des morceaux

de chair humaine ont été dévorés parmi les compagnons de Greely, mais on croit qu'ils ont servi d'appâts pour prendre des poissons ou autres animaux devant servir à la nourriture des survivants.

Greely demande une enquête sur l'affaire de Henry dont il a ordonné l'exécution pour vol.

RÉSUMÉ DES DÉPÊCHES

EUROPE

FRANCE

Paris 14 août 1884.

Le sénat a voté aujourd'hui un crédit de cinq millions de francs pour continuer les opérations à l'île de Madagascar.

A la chambre des députés, la commission du budget a annoncé qu'elle consentirait à voter un crédit de 38 millions pour l'expédition du Tonquin mais elle ne veut pas prendre la responsabilité de nouveaux crédits.

M. Raoul Duval s'est opposé à ce crédit de 38 millions et en a demandé le rejet.

M. Ferry a rappelé que la conduite du gouvernement dans la question de l'Orient avait été approuvée par les Chambres. Il a accepté volontiers la responsabilité du traité de Tien-Tsin. Le Hung-Chang a consenti à la date fixée pour l'évacuation des différentes places. Le protêt de Tsung-Li-Yamen et venu trop tard pour être pris en considération, vu que l'affaire de Lang-Son avait déjà eu lieu. M. Ferry prétend que la Chine a honteusement violé le traité de Tien-Tsin. L'amiral Lespes a reçu l'ordre de détruire les forts de Kelong mais ceci ne signifie pas que la France a déclaré la guerre à la Chine. Il soutient que le gouvernement a consulté les chambres avant d'agir.

Il y a eu 15 décès causés par le choléra à Arles, un à Aix, un à Cette et 5 à Ville-Dieu.

On annonce aussi qu'il y a eu plusieurs décès dans le département des Bouches-du-Rhône.

Marseille 14 août 1884.

Vingt personnes sont mortes du choléra aujourd'hui. La chaleur augmente.

Toulon 14 août 1884.

Deux décès causés par le choléra dans les faubourgs de la ville et un dans le camp de la marine.

ANGLETERRE

Londres 14 août 1884.

La prorogation du parlement anglais a eu lieu aujourd'hui.

Un navire de guerre anglais a été envoyé à Heligoland pour protéger les pêcheries anglaises.

RUSSIE

St Pétersbourg 14 août 1884.

Une fonderie a fait explosion hier à Kazan; dix personnes ont été tuées et cinq édifices ont été incendiés.

ITALIE

Rome 14 juillet 1884.

Il y a eu 9 décès causés par le choléra en Italie et dix cas nouveaux se sont déclarés.

BOTANIQUE

Liste de plantes recueillies, en fleur, par M. Paul de Cazes, durant une promenade qu'il vient de faire dans le golfe Saint-Laurent, avec indication des lieux et les dates auxquelles ces plantes ont été cueillies.

Au Rocher des Oiseaux, le 19 juillet 1884.

Pos alpina, L.

Agrostis scabra, Willd.

var. oreophila

Plantago maritima, L.

Luzula ?

Sur le sommet de l'île de "Belle-Isle," le 22 juillet, et à la pointe "Rich," (île de Terre-Neuve), le 24 juillet 1884.

Saxifraga aizoon, Jacquin.

Saxifraga tricuspidata, L.

Rubus chamaemorus, L. (Ouachicoté.)

Silene acaulis, L.

Empetrum nigrum, L. (Camarine.)

Salix repens, L. (Saule.)

Juniperus communis, L. (Genévrier.)

Juniperus sabinus, L.

var. procumbens. Pursh. (Sabino.)

Sedum rhodiola, D C., à fl. staminées. (Immortelle.)

Sedum rhodiola, D C., à fl. pistillées. (Immortelle.)

Potentilla anserina, L. (Argentine.)

Thalictrum alpinum, L.

Cornus suecica, L. (Quatre temps.)

Dryas integrifolia, L.

Betula nana, L. (Bouleau nain.)

Les deux plantes dont voici les noms ont été trouvées en fleur sur l'île "aux Meules," (île de la Madelaine) le 3 août courant, par M. N. Faucher de St-Maurice.

Kalmia angustifolia, L.

Senecio aureus, L.

Liste de plantes récoltées, en fleur, à Québec, et dans les environs, entre le 8 et le 15 août 1884.

Scutellaria galericulata, L.

Penthorum sedoides, L.

Bidens frondosa, L. (Cornes.)

Bidens connata, L. (" ").

Cannabis sativa, L. à fl. pistillées. (Chanvre.)

Cannabis sativa, L. à fl. staminées.

Humulus lupulus, L. à fl. pistillées. (Houblon.)

Humulus lupulus, L. à fl. staminées.

Polypodium vulgare, L. (Tripe de roche.)

Spiraea salicifolia, L.

Spiraea tomentosa, L.

Spiraea ulmaria, L. (Reine des prés.)

Circaea alpina, L.

Carex multiflora, Muhl. (Laiche.)

Carex festiva, Dewey. (" ").

Dulichium spathacum, Persoon.

Glyceria canadensis, Trinius.

Juncus effusus, L.

Juncus balticus, Detlarding.

ORNITHOLOGIE

Gallinago Wilsonii, Bonaparte.

Cette bécassine a été observée sur les bords de la petite rivière Lairet, le 12 août courant.

PETITES NOUVELLES

CÉRÉMONIE RELIGIEUSE.—Une imposante cérémonie religieuse a eu lieu ce matin au Bon Pasteur. Il y a eu une dizaine d'ordinations. Nous avons reçu les détails trop tard pour les publier aujourd'hui.

A STE PÉTRONILLE.—Lundi dernier près de 400 personnes ont pris part au pèlerinage qui a eu lieu à Ste-Pétronille I. O., en l'honneur des reliques de Sainte Philomène. Le plus grand nombre des pèlerins venaient de Québec, Lévis et des paroisses environnantes. Une personne venait même de Valleyfield rendre grâce à la Sainte d'une faveur temporelle obtenue par son intercession. Nulle doute que la petite revue: Le propagateur de la dévotion à Sainte Philomène, publiée par M. l'abbé Paquet, curé de Sainte-Pétronille, a pour beaucoup contribué à accentuer ce mouvement religieux.

ACCIDENT SUR LE CHEMIN DE FER DU NORD.—Le convoi qui devait entrer en gare à 9.30 mercredi soir n'est arrivé au Palais qu'à 3.30 heures hier matin. La roue d'une plate-forme chargée de pierre, s'étant brisée à Lorette, on ne put mettre ce train de pierre sur la voie d'évitement que hier matin.

GARE A LA PIPE.—Mercredi soir en revenant de l'île, une femme a vu sa robe mise hors de service par le feu qu'y avait allumé les étincelles d'une pipe vidée sans précaution.

—La Salpareille d'Ayer n'a jamais, jusqu'ici, égalé le nombre des cures merveilleuses et des ventes immenses faites chaque jour.

BAGARRE.—Mardi soir deux individus de St-Sauveur étant traversés à Lévis ont pu faire la noce toute la nuit à la côte du Passage. Le lendemain, même occupation, même entrain. Un jeune homme du nom de Samson ayant fait connaissance avec eux, la fête continua. Enfin après avoir fait patte de velours on en vint au coups. Le jeune Samson fut laissé tout sanglant à cet endroit, et les deux agresseurs lui ayant volé ses chaussures et son chapeau, qu'ils remplacèrent par de vraies guenilles, revinrent à Québec.

ÉCOLE DE CAVALERIE.—Le nombre d'élèves est de cinquante deux, aujourd'hui il n'y a plus de désertions. Il y a entente parfaite et harmonie entre les chefs et les soldats.

ACCIDENT.—Mercredi un employé du port, Étienne Montigny travaillant au chargement du navire "Bortie Biglow" amarré au quai de la fonderie, a eu le pied écrasé entre deux pièces de bois. La blessure n'est pas grave, mais elle nécessitera quelques semaines de repos et de bon soins.

MANIE DU VOL.—Dans la nuit de mardi à mercredi Amédée Tanguay, de Bienville pénétra dans l'arrière magasin de M. Lambert, épicier de Lévis, et enlevait plein une chaudière d'eau-de-vie. Cette liqueur fut consommée chez Joseph Maurice. Ayant été mis à la porte, le matin il alla boire le reste de sa boisson sur la cime du cap.

MM. Lambert et E. Robitaille faisaient de vaines recherches sans éveiller l'attention publique.

A midi, le chef de police H. Roy accompagné du détective Chrétien se mit en quête et le filon était écroué deux heures plus tard.

Dans la nuit de samedi le jeune Tanguay avait trouvé moyen de voler toute bouteille de bière chez M. Thibault et lundi il avait rendu visite aux caves de M. Pelletier.

Il a été condamné à deux ans de pénitencier hier.

ARRÊTÉ.—Il paraît qu'hier un marchand de la Basse-Ville a été arrêté pour avoir signé de faux billets, surtout un chèque en paiement de taxes à la corporation. Comme il est parvenu à réaliser le montant, on dit que l'on ne prendra pas de nouvelles procédures contre lui.

POLICE.—Le "Chronicle" se plaint de ce que ses ouvriers ont à endurer chaque nuit des scènes ahurissantes de cris, de batailles etc, etc, sans que la police apparaisse.

UNE FRÉGATE ANGLAISE.—Une frégate anglaise, la Garnet, commandant l'honorable Victor Montagne, doit visiter

notre port, à la fin du présent mois

LES DÉBENTURES.—D'après les apparences la municipalité de Lévis va placer facilement les 80,000 piastres de débentures qu'elle vient d'émettre. Plusieurs citoyens de Lévis se proposent d'en acheter au montant d'à peu près 25,000 piastres. Deux ou trois institutions financières de Québec offrent aussi de l'argent. De sorte que ceux qui disaient qu'on ne pourrait pas trouver d'argent, en sont pour leur frais d'éloquence.

(Le Quotidien.)

HYGIÈNE.—Il paraît que les drôles du "Muséum" sont en frais d'embaumer ces malheureux citoyens de la rue St-Jean, hors les murs. Un journal de cette ville attire spécialement l'attention du bureau de santé sur ce fait.

—L'ague Cure d'Ayer ne manque jamais de guérir les fièvres intermittentes, et toutes les maladies miasmiques. Cure infaillible.

VOLEUR DE GRAND CHEMIN.—Un suédois du nom de William Brandt est venu se plaindre hier soir à la station de police qu'on venait de lui voler 16 piastres. Il était en arrière du "Drill Shed" sur le "Cove Field," quand un individu lui offrit un billet pour avoir de l'ouvrage sur un chemin de fer lui demandant 40 cts, pour le lui rendre. Brandt nouvellement arrivé de la Suède sortit \$16 de son gousset. Cotnam, c'est le nom de son agresseur lui arracha cet argent des mains et prit sa course suivi d'un certain nombre d'individus à mauvaise mine, qui étaient étendus sur l'herbe avec le voleur, quelques minutes auparavant.

Le détective Walsh et le Constable Giblin se mirent de suite à la recherche des voleurs et à 6 30 heures p. m. Ils en arrêtèrent trois sur la rue des Glacis.

Parmi ces trois prisonniers Brandt identifia Cotnam comme étant celui qui l'avait volé.

Voici les noms des quatre individus arrêtés comme complices de Cotnam: Stephen Droyer et John Kelly, tous deux arrêtés en même temps que Cotnam. Thomas Harten arrêté par le constable Giblin, à 7 heures p. m., au coin des rues St-Patrice et St-Augustin et Patrick Power, arrêté dans la rue Champlain, à 10.30, hier soir.

Les accusés en comparu en cour de police, ce matin.

vol AUDACIEUX.—Avant hier la nuit un vol audacieux à Ste-Anne chez M. Boucher.

Les voleurs ayant fermé à clef les portes des chambres ou dormaient les résidents ont fait sauter la serrure d'un coffre-fort qui contenait \$60 en billet de la banque d'Exchange. M. le juge Chaudonna ordra à M. Barrow, courtier de surveiller les personnes qui lui présenteraient de ces billets.

De fait, dans l'après-midi, on lui a apporté les \$60 en billets de la Banque d'Exchange pour les faire changer. Il dit au porteur de revenir dans une demi-heure, puis courut avertir le juge Chauveau. Mais notre homme ne revint pas réclamer son argent et il n'a pas encore été arrêté.

ASSOCIATION PHARMACEUTIQUE DE LA PROVINCE DE QUÉBEC.—A une assemblée du conseil de l'association pharmaceutique tenue le 12 courant, les messieurs dont les noms suivent ont été élus officiers pour l'année courante:

H. F. Jackson, président.
Edmond Giroux, sen., 1er vice-président.
J. A. Harte, 2ième vice-président.
A. Manson, trésorier.
Wm Ahern, secrétaire-registrateur.

Les messieurs dont les noms suivent ont été nommés examinateurs:
Pour les examens majeurs et mineurs: H. R. Gray, Montréal.
J. D. L. Ambrose, Montréal.
A. Manson, "
Edmond Giroux, sen., Québec.
P. Mathie, "
H. F. Jackson, président ex-officio.
Pour l'examen préliminaire: Edmond Giroux, sen., Québec.
P. Mathie, "
R. McLeod, "
S. Lachance, Montréal.
C. J. Couverton "
Wm Ahern, "

PHILES HOLLOWAY.—Les changements de température et les temps humides frappent terriblement sur le corps humain, en détériorant le sang et en produisant des résultats morbides dans ses réservoirs—les poumons. De là et de tous côtés, se produisent des bronchites, les pleurésies, l'asthme, la consommation, lesquelles affections peuvent être promptement guéries par les remèdes infaillibles d'Holloway dont les principes actifs purifient le sang et font que toutes les matières morbides sont promptement chassées du corps. Dans les cas d'indigestion, de faiblesse de faiblesse de vue, de migraine, de lassitude physique et mentale, ces restauratives Piles agissent comme un charme. Elle chassent les rhumatismes et la goutte, de même qu'elles corrigent infailliblement les maladies des femmes, jeunes ou vieilles, délicates ou robustes.

Pour le "COURRIER DU CANADA."

Actions de Banques, etc.

Vendredi, 15 Août 1884. A Midi.

ACTIONS.	Valeurs en actions.		Vendeurs.	Acheteurs.	Ventes.
	Dernier Div.	6 mois.			
Banque de Montréal.	360	5.7	192	192
Do Ontario.	49	3	109	107
Do Peuple.	50	45	43
Do Molson.	50	4	112	110
Do Toronto.	100	6	179	177
Do Jacques Cartier.	25	2.4
Do Marchands.	100	112	111
Do Québec.	100	108
Do Union.	100	2.4	70
Do Commerce.	50	4	121	121
Do Exchange (dernier 3 mois).	100	2
Do Impériale.	100	3.2
Do Fédérale.	100	50	46
Do Nationale.	50	2	60
Cie du Télégraphe de Montréal (dernier 3 mois).	40	2	117	114
Cie du Télégraphe de la Puissance (dernier 3 mois).	50	1.2
Cie de Navigation du Richelieu.	100	3	60	59
Cie du Chemin à Lisses de la Cité.	50	7	122	121
Cie du Gaz de Montréal.	40	6	183	188
Canada Cotton Co.	100
Compagnie d'Assurance Royale Canadienne.	50	55
Compagnie des Chars Urbains de la Basse-Ville.	50	6	173
Cie d'Assurance de Québec contre le Feu.	100	113
Cie de la Traversée, Lévis et Q. (dernier 3 mois).	100	2	122
Cie du Gaz de Québec.	200	4	120
Québec Steamship Co.	100	55
Société de Prêts et Placements de Québec.	160	2.5	68
Société de Construction des Artisans.	50	3	60
Chars Urbains de la Haute-Ville, 1 an.	50	50
Chemin de fer du Pacifique.	100	2.5	46	45
St-Paul Minn. et Manitoba 3 mois.	100	2
Société de Construction Permanente.	50	2	70
Cie des Terres du Nord Ouest.	10	48	46

Part de Banques achetées sur 5 % marge.
G. H. BURROUGHS,
Courtier,
105, Rue St-Pierre, Québec.

Repos et confort

POUR CEUX QUI SOUFFRENT!

LA PANACÉE DE BROWN POUR LES FAMILLES n'a pas d'égal pour soulager la douleur, intérieure ou extérieure; elle guérit les douleurs au côté, le dos ou dans les intestins, le mal de gorge, le rhumatisme, le mal de dents, et toutes sortes de maux. Elle agit le sang avec la plus grande sûreté car son pouvoir agissant est étonnant. La panacée de Brown pour les familles étant reconnue comme le grand remède pour soulager la douleur et double force de tout élixir ou liniment dans le monde, devrait se trouver dans toutes les familles afin d'en faire usage au besoin, parce que c'est le meilleur remède qui existe dans le monde pour les douleurs dans l'estomac appelées crampes, et tous les genres de douleurs. Il est en vente chez tous les droguistes à 25 cents la bouteille.

Avis aux Mères!

Etes-vous troublées la nuit et tenues éveillées par les souffrances et les gémissements d'un enfant qui fait ses dents? S'il en est ainsi, allez chercher tout de suite une bouteille du SIROP CALMANT DE MME WINSLOW. Il soulagera immédiatement. Vous pouvez compter sur ce remède, il ne peut vous tromper. Il guérit la dysenterie et la diarrhée, régularise l'estomac et les intestins, guérit de coliques produites par les vents, réduit l'inflammation et donne du ton et de l'énergie à tout le système. Le SIROP ADOUCISSANT DE MADAME WINSLOW POUR LES ENFANTS A L'USAGE DE LA DENTITION est agréable au goût et c'est la prescription d'une des nourrices les plus anciennes et les plus habiles et médecins en même temps des Etats-Unis.

Il est en vente chez tous les droguistes dans le monde entier. Prix: 25 cents la bouteille.
Québec, 14 janvier 1884—1 an. Q

NAISSANCE

A St-Ferdinand d'Halifax, comté de Mégantic, le 13 août, la dame de Mons. Louis Fréchette, a donné naissance à une fille.

DÉCÈS

Mardi soir, au faubourg St-Jean, après une courte et douloureuse maladie, soulevée avec la résignation d'un vrai chrétien, Louis Plamondon, Ecr. Avocat, à l'âge de 66 ans et 24 jours.
Le service aura lieu lundi, le 18 du courant, à l'église St-Jean-Baptiste, à 9 heures précises. Les parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. 2f.

Le 15 du courant, Marie-Amanda-Beatrix, enfant de Joseph Nadeau, Ecurier, Avocat, âgée de six ans.
Le convoi partira de la demeure de son père, 32, rue La Couronne pour l'église de Ste-Foye, dimanche, le 17, à 3 heures P. M.
Les parents et amis sont respectueusement invités d'assister.

Maintenant en vente

Au bureau du

"Courrier du Canada."

HISTOIRE

DE LA

Paroisse du Cap Santé

DE 376 PAGES,

Par M. l'abbé F.-X. GATIEN.

Prix 50 Cts



CHEMIN DE FER

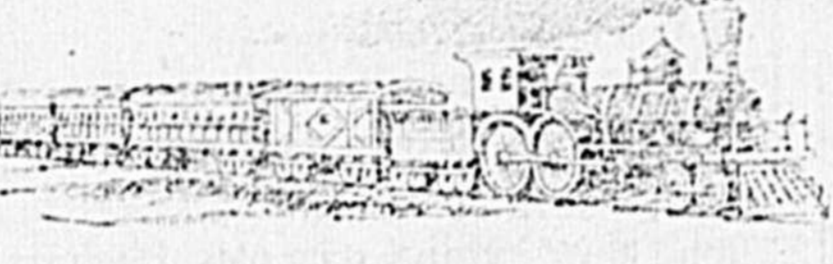
INTERCOLONIAL.

Avis aux passagers.

LES bateaux de la Traversée de Québec et Lévis partant de la Halle du-Marché sont en connexion avec les convois du chemin de fer de l'Intercolonial comme suit:

Le bateau quittant Québec à 8.00 A. M. avec le train allant à Halifax et St-Jean.
Le bateau quittant Québec à 8.45 A. M., avec le train de fret pour la Rivière du Loup.
Le bateau quittant Québec à 11.15 P. M., avec l'Express pour la Rivière du Loup.
Le bateau quittant Québec à 6.15 P. M., correspond au train d'accommodation pour la Rivière du Loup.

D. POTTINGER,
Surintendant en chef.
Bureau du chemin de fer,
Moncton, N. B., 2 août 1884.
Québec, 4 août 1884. 24



CHEMIN DE FER

INTERCOLONIAL.

SOUSSIONS

pour un embranchement de la Station Métédia.

DES soumissions cachetées, adressées au sous-signé et endossées (Soumission pour un embranchement de la Station Métédia) seront reçues jusqu'au SAMEDI, 30 AOUT 1884, pour la construction d'un embranchement à l'est de la Station de Métédia, sur un parcours d'environ 20 milles.

La soumission doit comprendre l'achèvement et l'équipement de la ligne.
Les Plans, Profils et Spécifications pourront être vus et après le 16 AOUT, au Bureau du Maître de la Station, Métédia, et aussi au bureau de l'Ingénieur en chef, Moncton, où l'on peut se procurer des formules de soumission.
Chaque soumission doit être accompagnée d'un dépôt égal à cinq pour cent, du montant de la soumission.

Le dépôt peut consister en argent comptant ou en un chèque accepté par une Banque, et il sera considéré si le soumissionnaire néglige ou refuse de signer le contrat après qu'il en aura été requis, ou si, après avoir signé le contrat, il ne finit pas les travaux d'une manière satisfaisante selon les plans et spécifications.
Si la soumission n'est pas acceptée le dépôt sera remis.
Les soumissions doivent être sur des formules imprimées.
Le Département ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

D. POTTINGER,
Surintendant en chef,
Bureau du chemin de fer,
Moncton N. B., 1 août 1884.
Québec, 4 août 1884.—4s. 23

CLOCHES D'ÉGLISES

FONDERIE DE CLOCHES

JONES,

Troy, N.-Y.

Mears & Stainbank,

LONDRES, ANGLETERRE.

Représentés par

H. & J. RUSSELL,

22, rue St-Nicolas, Montréal.

Agents pour la Société Anonyme, Belgique.

MANUFACTURIERS DE

SOLIVES EN FER.

Québec, 31 juillet 1884—1 an. 20

Bazar annuel

En faveur de l'Hôpital du

Sacré-Cœur de Jésus

QUI se tiendra dans le courant de l'automne prochain, à la Salle Jacques-Cartier, St-Roch, sous le patronage distingué de Sa Grâce Mgr l'Archevêque de Québec et de Messieurs les membres du clergé. Les dames dont les noms suivent présideront au bazar.

Table du Sacré-Cœur: Mme Aug. Laberge, Mmes Lucias et Léda Laberge.
Table St-Jean-Baptiste: Mmes G. Roy, A. Robitaille, E. Robitaille, Mlle A. Burns.
Table St-Roch: Mmes Japhet Rouleau, J. Picard, E. Renaud.
Table St-Vincent de Paul: Mmes P. Roussel, J. Lachance.
Table St-Alexandre: (patronnée par MM. les Bouchers), Mmes Bruno-de-Lamarre, G. Pelletier, E. Clark, S. Arel.
Table Ste-Anne: Mmes E. Couillard, C. Gagnon, P. Cunningham.
Table St-Joseph: (patronnée par l'Union St-Joseph, à St-Roch), Mmes J. B. Drouyn, Ls Ol. Villeneuve, F. X. Beaudouin, Efr. Tremblay, Adj. Renaud.
Table Ste-Famille: Mmes P. Déchènes, J. Carley.
Table Sts-Anges: (rafraichissements), Mmes E. Gauvin, J. E. Latulippe, A. Racine, E. Martineau.
Les personnes charitables ayant quelques articles à offrir, sont respectueusement priées de les envoyer aux Dames ci-haut nommées.
P. LESSARD, Ptre, Directeur.
Québec, 13 août 1884. 993



Québec, 24 avril 1884—5m. 1024

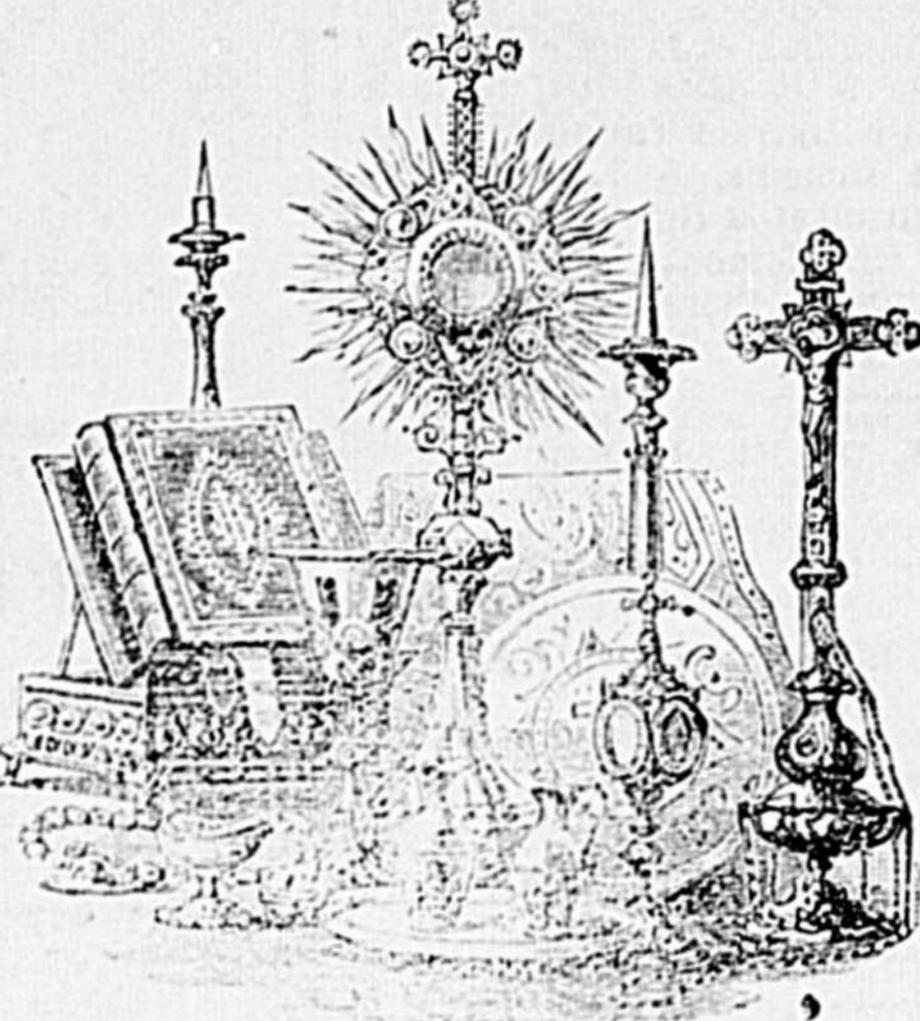
C. B. LANCTOT, SCROFULES.

268, Rue Notre-Dame, Montréal, P. Q.

MANUFACTURE

IMPORTATION

Chasubleries, Bronzes et Orfèvreries, Soies, Fleurs, Lustres et Candélabres, Encens, Cierges, Chandelles, Huiles pour lampes, Vin de Messe et de Table.



Statues en Plâtre et Carton pierre, Décorations d'Eglises, Vitraux, Chemins de Croix, Peinture à l'huile, Chasubleries, Dais, etc.

Spécialité de Bannières, Drapeaux et Colliers, Insignes, etc., pour fêtes nationales et religieuses.

Les Scrofules et toutes les maladies scrofuleuses, telles que Ulcères, Plaies, Érysipèles, Eczéma, Pustules, Impétigo, Tumeurs, Charbon, Furoncles, Clous, et Eruptions de la peau, sont le résultat direct de l'impureté du sang.

Depuis plus de quarante ans, la SAISEPAREILLE D'AYER est reconnue comme l'agent le plus puissant pour le purifier. Elle débarrasse le système de toute humeur malsaine, enrichit et fortifie le sang, expulse toute trace de traitement mercuriel, se montre en un mot l'ennemi redoutable et irrésistible de toutes les maladies scrofuleuses.

Une Guérison récente d'Ulécères Scrofuleux.

"Il y a quelques mois, j'étais affligé d'ulcères scrofuleux aux jambes. Elles étaient couvertes et enflées, et les plaies déclaraient des quantités de mères purulentes. J'employai sans succès une grande variété de remèdes. Un dernier essai fut recouru à la SAISEPAREILLE D'AYER, et au bout de trois mois j'étais guéri complètement. Je la considère comme un remède très précieux pour toutes les maladies du sang."

Mrs. ANN O'BRIAN,
148 Sullivan St., New York, 24 Juin, 1882.

Toutes les personnes intéressées sont invitées à se rendre chez Madame O'Brian.

L'écritain bien connu du Boston Herald, Mr. B. W. BALL, de Rochester, N.H., écrit en date du 7 Juin, 1882:

"Souffrant cruellement de l'Éczéma pendant des années, et ne pouvant trouver de soulagement dans aucun remède, je me servais de la SAISEPAREILLE D'AYER, et au bout de trois mois j'étais guéri complètement. Je la considère comme un remède très précieux pour toutes les maladies du sang."

La Salsepareille d'Ayer

stimule et règle l'action des organes digestifs et assimilatifs, renouvelle et fortifie les forces vitales, et guérit promptement les Rhumatismes, la Névralgie, la Goutte Rhumatismale, les Catarrhes, la Débilité Générale, et toutes les maladies produites par un sang impur et corrompu, et par une vitalité affaiblie.

Elle est incontestablement le remède le plus économique, tant par la force exercée que par l'énergie puissante qu'elle concentre sur la maladie.

PRÉPARÉ PAR LE Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.

En vente dans toutes les Pharmacies; prix \$1, six francs pour \$5.

PÈLERINAGE ANNUEL.

AVEC l'autorisation du révérend M. Légaré, V. G., administrateur de l'archidiocèse, la Congrégation des Jeunes Gens de la Haute-Ville fera son pèlerinage annuel à NOTRE-DAME DE LOURDES, à ST-MICHEL, sous la direction des RR. PP. JESUITES, DIMANCHE, le 17 AOUT. Le vapeur Montagny, capitaine Bernatchez, a été choisi pour la circonstance. Départ du quai Champlain à 7 hrs A. M. Il y aura chant et confession à bord. En allant et en revenant, on fera escale à St-Laurent et à St-Jean de l'Île. A Notre-Dame de Lourdes, une messe sera dite spécialement pour les pèlerins, à la Grotte si le temps le permet. Dans l'après-midi, le retour s'effectuera immédiatement après le déjeuner et on visitera les églises de St-Jean et de St-Laurent. Les dames sont admises. Prix, aller et retour, 50 cts. Enfants, 25 cts. Passage de Québec à l'Île ou à St-Michel, 25 cts.

Le GAMBACHE, Propriétaire.
J. P. CANTIN, Secrétaire.
Québec, 11 août 1884—6c. 25

Credit Foncier FRANCO-CANADIEN.

PRÊTS SUR HYPOTHÈQUES pour 5 ou 10 ans sans amortissement, et de 10 à 50 ans avec amortissement. L'emprunteur a la faculté de rembourser quand il le veut.

La Société n'a d'agent nulle part. Comme elle n'a pas de notaire attitré, tous les praticiens sont admis à faire des demandes et à instrumenter pour leurs clients.

En s'adressant au bureau de la Société, à Québec, on recevra des circulaires donnant tous les détails nécessaires.

E. J. BARBEAU,
Directeur.
Québec, 17 juillet 1884—1m. 10

Pommes! Pommes! Pommes!

Charles Donald & Cie.,
79, QUEEN STREET, HULL, E. C.,
seront heureux de se mettre en rapport avec ceux qui cultivent les pommes, qui en font commerce et ceux qui les exportent, pour ce qui concerne les affaires d'automne et de printemps.

Ils offriront les avantages ordinaires aux pratiques demandant des avances.

Québec, 30 juillet 1884—9m. 19

EXHIBITION

DOMINION, 5 ET 6 SEPTEMBRE.

Montréal 1884.

PRIX AU MONTANT DE \$25,000. Agricole et Industrielle.

VASTES terrains et magnifiques batisses pour l'exposition du bétail, les articles des manufactures, les améliorations agricoles et les locomotives.

Grande Exposition Internationale de Chiens. L'exposition sera en pleine opération du VENDREDI, 5 SEPTEMBRE, au SAMEDI, 13 SEPTEMBRE 1884, et sera ouverte jusqu'à 10 h. P. M., tous les jours.

Des prix réduits sont offerts par les principales compagnies de chemins de fer et de bateaux à vapeur.

Pour toutes informations s'adresser aux sous-signés,
S. C. STEVENSON, } Secrétaire
GEO. LECLERC, } conjoints.
76, rue St-Gabriel.
Québec, 23 juillet 1884—7c. 16

NOUS avons l'honneur d'annoncer aux messieurs du clergé et communautés religieuses en général, que nous avons fait construire un nouvel étage au-dessus de notre magasin actuel pour l'agrandissement de nos ateliers de montage et de décorations, et afin de donner une plus grande étendue à notre commerce. Nous augmentons en même temps le chiffre de nos importations pour arriver plus sûrement au but que nous nous proposons, de vendre à meilleur marché que n'importe quelle autre maison, tout en continuant de ne garder que des articles de 1ère classe.

Nous recevrons vers la fin d'avril, l'assortiment le plus complet de chasubles en moire antique de soie et en drap d'or, brodées or milieu, beaux et nouveaux patrons, depuis les bas prix de \$25.00, ce qui est un grand avantage, jamais offert jusqu'ici. Les mêmes proportions seront établies pour tout autre ornement tel que chapes, voiles, étoles, etc.

Le département des bronzes et d'orfèvreries subira aussi une réduction qui méritera d'être notée.

Le nombre de nos modèles de statues devant être augmenté de beaucoup d'autres, qui doivent nous peu nous arriver d'Europe complètera le plus bel assortiment et nous permettra de satisfaire à toute commande, dont on voudra bien nous honorer, et ce à des prix tout à fait exceptionnels.

Désirant vous convaincre de ce que nous avançons, nous sollicitons bien respectueusement la faveur d'une commande, laquelle recevra toute notre attention, et sera exécutée avec soin.

Nous venons de recevoir notre importation de VIN DE MESSE, lequel est supérieur à celui de l'an dernier. Ses prix sont les mêmes.

Vin Sicile blanc..... \$1.60
"Celle"..... 1.50
Les mêmes mêlés..... 1.60

AU GALLON IMPERIAL.
Avec cet espoir nous demeurons vos très humbles serviteurs,
C. B. LANCTOT.

Québec, 1er avril 1884—1an. 347

PIANOS HAZELTON

De NEW-YORK RÉPONDANT AUX GOÛTS ARTISTIQUES LES PLUS RECHERCHÉS SON DÉLICIEUX—TOUCHE PARFAITE—SOLIDITÉ A TOUTE ÉPREUVE ÉTABLIE PAR UN DEMI-SIÈCLE D'EXPÉRIENCE.

NEW-JERSEY 1860: PREMIER PRIX.
NEW-YORK 1853: PREMIER PRIX.
PHILADELPHIE 1876: DIPLÔME D'HONNEUR ET MÉDAILLE DE MÉRITE.

Montréal 1880. DEUX DIPLOMES D'HONNEUR ET PREMIER PRIX EXTRA Au-dessus de tous les concurrents, sans exception.

OFFICIEL EXPOSITION DE LA PUISSANCE, MONTRÉAL 1880. PREMIER PRIX EXTRA.

Classe X, Groupe I, Sec. extra. Grand piano carré à trois cordes. Hazelton Frères, N.-Y.

1880 Montréal, Province de Québec, EXPOSITION DE LA PUISSANCE. Le Comité Permanent de l'Exposition décerne ce DIPLOME à MM

Guide des Voyageurs

Chemins de Fer

CHEMINS DE FER DU NORD

Il y a deux trains à passagers chaque jour de Québec à Montréal et vice-versa : Le train de la Malle partira de Québec à 9.15 heures a. m., et le train Express à 10 heures p. m.

GRAND-TRONC

TRAIN MIXTE Train mixte correspondant à Richmond, pour Montréal et l'Ouest, Sherbrooke et l'Est, départ 1.00 h. p. m., arrivée à Montréal à 10.40 h. p. m.

TRAIN POSTE

Train poste pour Montréal, Sherbrooke, Portland, et tous les points de l'Est et de l'Ouest, départ 9.15 h. p. m., arrivée à Montréal à 6.00 h. a. m.

TRAIN RAPIDE

Un train partira de Lévis tous les jours (excepté le dimanche) pour Montréal à 2.15 heures de l'après-midi, arrivant à Montréal à 10.15.

QUÉBEC ET LAC ST-JEAN

Quittera Québec, station du Palais, tous les jours, les dimanches exceptés, à 6.45 a. m., train mixte pour St-Raymond, arrivant à 9.45 a. m.

6.00 p. m. Train de la malle pour St-Raymond arrivant à 7.45 p. m. Quittera St-Raymond à 6.50 a. m. Train de la Malle pour Québec, arrivant à 8.40 a. m.

2.45 p. m. Train mixte pour Québec arrivant à 5.45 p. m. Arrêt à la Petite Rivière, Ancienne Lorette, St-Ambroise, Valcartier, St-Gabriel, Ste-Catherine, lac St-Joseph, lac Sargent et Bourg-Louis

QUÉBEC-CENTRAL

Les convois circulent comme suit : de Lévis à Sherbrooke, 1.00 p. m., convoi de la malle, arrivant à la jonction de la Beauce à 2.45 p. m., et à Sherbrooke à 7.15 p. m.

Lignes de Steamers

LIGNE ALLAN

Un steamer de cette ligne laisse Québec pour Liverpool, tous les samedis matin, à 9 heures, durant la navigation, avec les passagers, arrêtant à Rimouski pour le service de la malle.

Les steamers de Glasgow, de la même ligne aussi, partent dans leurs directions respectives, environ une fois par 15 jours. Prix du passage de Québec à Cabine \$65, \$70, et \$80 ; Cabine secondaire : \$40 ; Entrepont : \$25.

LIGNE DOMINION

Ces steamers sont en connexion avec le chemin de fer du Grand Tronc, et partent chaque samedi de Québec pour Liverpool. Le prix des cabines, aller et retour, varie de \$90 à \$108. Les billets de passage peuvent être achetés à tous les principaux bureaux du Grand Tronc.

COMPAGNIE DES PORTS DU GOLFE

Le Miramichi partira de Québec mardi, le 12 Août à 2 heures p. m., pour Pictou, arrivant à Pictou, Gaspé, Summerside et Charlottetown. Vente des billets de passage chez Leve et Alden, vis-à-vis l'Hotel St-Louis.

Bateaux à Vapeurs

QUÉBEC ET LÉVIS

Les vapeurs North et South font le trajet entre Québec et Lévis tous les jours de 6 h. a. m. à minuit. Prix aller et retour 6 cents.

ISLE D'ORLÉANS ET QUÉBEC

Par le vapeur Orléans : Du bout de l'Île. De Québec. 5.30 a. m. 6.30 a. m. 8.00 a. m. 9.15 a. m. 10.00 a. m. 11.30 a. m. 1.30 p. m. 2.30 p. m. 3.30 p. m. 4.45 p. m. 5.45 p. m. 6.45 p. m.

Les dimanches. 11.30 a. m. 1.00 p. m. 1.45 p. m. 2.30 p. m. 3.15 p. m. 4.00 p. m. 5.00 p. m. 6.00 p. m. 7.00 p. m.

Arrêtera à St-Joseph de Lévis en montant et en descendant. Le vapeur Orléans fera tous les jeudis un voyage extra de l'Île à Québec, à 10 heures du soir.

TRAVERSÉE DU GRAND-TRONC

LAISSERA QUÉBEC STATION DE LÉVIS P. M. 1.30. Express pour Richmond. A. M. 7.00. Malle de l'Ouest P. M.

8.30. Malle pour Richmond. 4.50. Train Mixte de l'Ouest. Voyages intermédiaires pour fret.

ST-ROMUALD ET SILLERY

Le nouveau vapeur Lévis fera le trajet comme suit : New-Liverpool Québec. 5.15 a. m. 6.00 a. m. 8.00 a. m. 9.00 a. m. 10.00 a. m. 11.30 a. m. 1.00 p. m. 2.00 p. m. 3.00 p. m. 4.30 p. m. 5.30 p. m. 6.15 p. m.

Les dimanches. 2.30 p. m. 1.30 p. m. 5.00 p. m. 3.30 p. m. 6.00 p. m. Arrêtera à St-Romuald et au quai de M. Bowen, Sillery, en montant et descendant. Tous les samedis il y a un voyage de St-Romuald et Sillery à Québec à 7 heures a. m.

ST-NICOLAS

Le Laurentides, Capt A Baker, part tous les jours de Québec, à 4 heures P. M., et de St-Nicolas à 6 h a. m. Prix : aller et retour 30 cents.

QUÉBEC ET MONTRÉAL

Le vapeur Montréal, capt Roy, laisse Québec pour Montréal, les lundis, mercredis et vendredis à 5 heures P. M. Le vapeur Québec, capt Nelson, laisse Québec pour Montréal, les mardis, jeudis et samedis à 5 heures P. M.

SAGUENAY

Les mardis et vendredis à 7.30 a. m.—Le Saguenay pour Chicoutimi et la Baie des Ha! Ha! faisant escale à la Baie St-Paul, la Malbaie, la Rivière du Loup et Tadoussac. Les mercredis et samedis, à 7.30 a. m.—L'Union pour Chicoutimi et la Baie des Ha! Ha! l'île aux Coudres, Eboulements, la Malbaie, le Cap à l'Aigle (lorsque la chose sera possible), la Rivière du Loup, Tadoussac et l'Anse St-Jean.

STE-ANNE DE BEAUPRÉ

Le vapeur Brothers fera ses voyages entre Québec et Ste-Anne tous les jours à partir du 25 mai à 6 heures a. m., excepté les mardis et samedis où les voyages se feront suivant la marée.

Il fera un voyage régulier tous les dimanches à partir du 25 courant. Le départ aura lieu à 6 heures du matin, du quai Champlain. Prix 50 cts aller et retour.

ST-JEAN DESCHAILLONS

Le St-Louis, capt Labelle, part de St-Jean Deschailons, tous les lundis et vendredis, arrêtant à Ste-Émède, Lotbinière, Portneuf, Platon. Départ de Québec, les mardis et samedis. Heure réglée par la marée. Prix : aller et retour 50 cents.

GRONDINES

L'Étoile, capt Paquet, part des Grondines, tous les lundis et vendredis, remontant le lendemain, arrêtant au Platon, Deschambault, Lotbinière, St-Jean Deschailons et Cap Sante. Heure réglée par la marée.

STE-CROIX

Le Ste-Croix, capt Boisvert, part de Ste-Croix tous les lundis et vendredis, remontant le lendemain, arrêtant à St-Nicolas et à la Pointe à l'Aubain, Pointe aux Trembles et Beureux. Heure réglée par la marée.

BERTHIER

Le vapeur Montmagny, laissera le marché Champlain, à 4 h. p. m., tous les jours pour les postes intermédiaires, St-Laurent, St-Michel, St-Jean, et pour Berthier tous les lundis, mercredis, jeudis et samedis de chaque semaine.

Lignes d'Omnibus

ÉGLISE STE-FOYE, LA CÔTE GRADON, LES COUVENTS JÉSUS-MARIE ET DE BELLEVUE, ET LES CIMETIÈRES MOUNT HERMON, WOODFIELD ET BELMONT.

Pour la côte Graddon, le couvent de Jésus-Marie et les cimetières Mount Hermon et Woodfield.

LA SEMAINE.

Départ De la barrière. De la Côte Graddon. 7.30 a. m. 8.30 a. m. 2.15 p. m. 3.15 p. m. 4.15 p. m. 5.15 p. m. 6.15 p. m. 7.00 p. m.

Pour l'église Ste-Foye, le cimetière Belmont et le couvent de Bellevue.

Départ De la barrière. De l'église Ste-Foye. 6.45 a. m. 7.45 a. m. 2.15 p. m. 4.15 p. m. 6.15 p. m. 7.00 p. m.

LES DIMANCHES.

Pour les couvents de Jésus-Marie et de Bellevue, et les cimetières Mount Hermon, Woodfield et Belmont.

Départ de la barrière Ste-Foye à 1 heure p. m., et tous les demi-heures jusqu'à 5 hrs p. m. Prix du passage : 10 cts. Aller et retour aux couvents et aux cimetières : 15 cts. Enfants au-dessous de 10 ans : 5 cts. Bébés : gratis.

CAP ROUGE

Départ du Cap Rouge à 8.00 A. M. Arrive à Québec à 9.30 heures A. M. Départ du bureau de Poste, Québec, pour le Cap Rouge à 4.15 P. M. A 11.30 A. M. du Bureau de Poste, Haute-Ville, pour le Couvent de Sillery, arrive à 12.15. Départ du couvent de Sillery pour Québec à 2 heures P. M.

BARRIÈRE DU SAULT MONTMORENCY Partira du Pont Dorchester pour le Sault Montmorency, tous les jours, le matin à 10 hrs. et à midi. L'après-midi à 5 heures et à 6 1/2 heures. Prix, 20 cts aller et retour.

CHATEAU RICHER

Départ de Québec tous les jours à 4 heures P. M., chez Jean Lemelin, épicer, 111, rue du Pont. Départ du Château Richer à 6 1/2 heures du matin. Prix : aller et retour 50 cents.

STE-ANNE DE BEAUPRÉ

Partira du pont Dorchester trois fois par semaine, les mardis, jeudis et samedis à 2 1/2 heures P. M. Prix : 50 cents.

Chars Urbains

Partira du pont Dorchester trois fois par semaine, les mardis, jeudis et samedis à 2 1/2 heures P. M. Prix : 50 cents.

LIGNE DE LA RUE ST-JEAN

Voyagent tous les jours de 8 hrs du matin à 8 heures du soir, et font le trajet tous les 10 minutes entre la barrière Ste-Foye et le bureau du Courrier du Canada. Prix : 5 cents.

LIGNE DE ST-ROCH

Pont le trajet tous les 15 minutes entre la barrière St-Valier et le marché Champlain, tous les jours depuis 6 hrs du matin jusqu'à 9.25 hrs du soir. Prix : 5 cents.

Ascenseur

Marche tous les jours de 6 h. du matin à 9.30 h. du soir. Le dimanche de midi à 9.30 h. du soir. Prix : 3 cents, 5 cents aller et retour, ou deux passages.

LA PLUS GRANDE MERVEILLE DU TEMPS MODERNE



Les Pilles et Onguent Holloway

LES PILLES purifient le sang, et guérissent les maladies de la peau. Elles sont sans égal. Elles ont été employées avec succès dans les cas les plus graves de la peau. Elles ont été employées avec succès dans les cas les plus graves de la peau.

L'ONGUENT

est un remède infailible pour les douleurs des jambes, la poitrine, pour les vieilles blessures, plaies et ulcères. Il est excellent pour la goutte et le rhumatisme.

Pour les maux de gorge, bronchite, rhume, toux, excroissances glanduleuses, et pour toutes les maladies de la gorge. Il est sans égal.

Manufacturé seulement à l'établissement de professeur HOLLOWAY, 533, RUE OXFORD, LONDRES, et vendu à raison de 1/4, 1/2, 3/4, 1, 1 1/2, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100.

AVERTISSEMENTS.—Je n'ai pas d'agents aux États-Unis, et mes remèdes ne sont pas vendus dans ce pays. Les acheteurs doivent donc faire attention à l'étiquette sur les boîtes et les bouteilles. Si l'adresse n'est pas 533, OXFORD STREET, LONDRES, il y a falsification.

Les marques du commerce de mes remèdes sont enregistrées à l'Office des Brevets, à Londres, sous le nom de HOLLOWAY, 533, Oxford Street, London W. 1. Le 22 novembre 1883.

CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL.

1884—Arrangement d'Été—1884

A partir du LUNDI 21 JUILLET les trains de ce chemin de fer circuleront tous les jours, les dimanches exceptés, comme suit :

L'Express pour Halifax et Saint-Jean quittera Pointe-Lévis à 8.00 A. M. Arrivera à Lévis à 8.05. Quittera à 8.20. Le train de fret quittera Pointe-Lévis à 9.00 A. M. Arrivera à Lévis à 9.05. Quittera à 9.10. L'Express local quittera Pointe-Lévis à 1.50 P. M. Arrivera à Lévis à 1.25. Quittera à 1.40. Le train d'Accommodation quittera Pointe-Lévis à 6.30 P. M. Arrivera à Lévis à 6.35. Quittera à 6.40. L'Express d'Halifax et Saint-Jean arrivera à Lévis à 7.30 P. M. Quittera à 7.40. Arrivera à la Pointe-Lévis à 7.45. L'Express local arrivera à Lévis à 1.40 P. M. Quittera à 1.50. Arrivera à Pointe-Lévis à 1.55. Le train de fret arrivera à Lévis à 5.13. Quittera à 5.15. Arrivera à la Pointe-Lévis à 5.25. Le train d'Accommodation arrivera à Lévis à 4.57 A. M. Quittera à 5.02. Arrivera à la Pointe-Lévis à 5.07.

Les passagers pourront se procurer leurs billets au bureau du Chemin de Fer Intercolonial, presque en face de la Traversée d'en bas, et auront leur bagage étiqueté sur le ponton des bateaux de la Traversée.

D. POTTINGER, Administrateur en chef. Bureau du chemin de fer, Moncton, N. B., 19 juillet 1884. Québec, 21 juillet 1884.

SAGUENAY. LIGNE DE LA MALLE ROYALE.

1884 1884

Vapeur pour le Saguenay, Tadoussac, Cacouna, Rivière du Loup et la Malbaie.

A partir du 20 courant, les célèbres vapeurs de première classe SAGUENAY, Capt. M. Lecours, l'UNION, Capt. Alex. Parras, partent du Quai St-André comme suit :

Les MARDIS et VENDREDIS à 7.30 A. M.—Le SAGUENAY pour Chicoutimi et la Baie des Ha! Ha! faisant escale à la Baie St-Paul, la Malbaie, la Rivière-du-Loup et Tadoussac. Les MERCREDIS et SAMEDIS, à 7.30 A. M.—L'UNION pour Chicoutimi et la Baie des Ha! Ha! l'île aux Coudres, Eboulements, la Malbaie, le Cap à l'Aigle (lorsque la chose sera possible), la Rivière-du-Loup, Tadoussac et l'Anse St-Jean.

Ils partiront de la Rivière-du-Loup à 5 h. p. m. et pour Québec les Mercredi, Jeudi et Samedi à 5 h. p. m. et le dimanche à 7 heures p. m. BILLETS en vente et cabines réservées, au bureau général des billets, en face de l'Hotel St-Louis, au bureau de navigation à vapeur du St-Laurent, quai St-André et à bord des bateaux.

A. GABOURY, Secrétaire.

On se propose de mettre un troisième bateau sur la ligne au commencement de juillet. Avis sera donné prochainement. Québec, 9 juin 1884. 1022

CE JOURNAL

peut-être trouvé sur la file au bureau d'annonces de GEO. P. ROWELL & CIE., (10, rue Spruce) où l'on peut passer des contrats d'annonces pour ce journal à New-York. Québec, 25 mars 1880. 997

Avis important!

Bonne Nouvelle!

AUX MESSIEURS DU CLERGE, AUX COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES.

Le soussigné a l'honneur d'informer les MM du Clergé, MM. les directeurs de Séminaires et de Collèges, et ses nombreuses pratiques en général, qu'il vient de faire publier, sous la surveillance de Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Québec, une nouvelle édition complète du PAROISSIEN NOTÉ.

Cette édition contient toutes les nouvelles fêtes des Saints qui n'étaient pas encore insérées dans l'ancienne édition, et qui ne se trouvent pas non plus dans le Graduel ni dans le Vespéral.

Cette nouvelle édition est parfaite sous tous les rapports, soit par la qualité du papier, la beauté de l'impression et la solidité de la reliure. Je révoque toutes commandes que l'on m'aurait bien fait auparavant, pour être expédiées par la malle ou autrement. Le livraison de l'ouvrage commencera cette semaine.

L'ancienne édition étant épuisée depuis longtemps, et cette nouvelle édition étant très limitée, je ne puis espérer que chacun voudra bien se hâter de lui faire parvenir sa commande que je ferai exécuter avec la plus scrupuleuse ponctualité.

Je dois faire remarquer que, vu l'augmentation du volume, il a fallu faire subir au Paroissien NOTÉ à cause des nouvelles fêtes, l'amélioration apportée dans le choix du papier et surtout la belle impression de l'ouvrage, j'ai été obligé d'en élever le prix à \$1.00 l'exemplaire et à \$10.80 la douzaine. Malgré cette augmentation apparente (car de fait, ce n'est pas une hausse) le livre est de beaucoup plus considérable et mieux imprimé qu'auparavant; ce livre est le meilleur marché qui ait paru jusqu'à présent.

Quant à la vente de ces améliorations considérables à mon établissement, je suis disposé à vendre tout le fonds de mes marchandises à une grande réduction pour

ARGENT COMPTANT

On trouvera à mon établissement l'assortiment le plus complet et le plus varié. Je me chargerai de toutes commandes que l'on voudra bien me faire par l'importation de Livres, d'Ornements d'Eglise, de Cloches ou d'autres articles.

Une visite est respectueusement sollicitée.

J. A. LANGLAIS, LIBRAIRE.

No 177, Rue St-Joseph, St-Roch, Québec. Québec, 27 mars 1883. 1103

A vendre.

500 QUARTS COLTAR. 250 GOUDRON VERT. 100 BRAI NOIR. 200 BOTTES D'ETOUPE. 25 TONNEAUX FEUTRE GOUDRONNÉ pour couverture.

A BON MARCHÉ. J. & W. Reid, RUE ST-PAUL. Québec, 18 mars 1884—3m. 991

Chemin de Fer du Nord.

A PARTIR DE LUNDI, 17 SEPTEMBRE 1883. Les trains circulent comme suit :

Mixte Malle Express. Départ de Montréal pour Québec à 3.00 p. m. 10.00 p. m. Arrive à Québec à 9.50 p. m. 6.30 a. m. Départ de Québec pour Montréal à 9.15 a. m. 10.00 p. m. Arrive à Montréal à 1.15 p. m. 6.30 p. m.

Tous les trains de passagers de jour sont pourvus de magnifiques chars palais, et ceux de la nuit de chars dorlés.

Les Trains du Dimanche partent de Montréal et de Québec à 4 P. M. En connexion avec le chemin de fer du Grand Tronc et le chemin de fer Canada Atlantique.

BUREAU DES BILLETS : Vis-à-vis l'Hotel St-Louis—QUÉBEC. 143, Rue St-Jacques, MONTREAL. A. DAVIS, Surintendant.

J & W REID, FABRIQUANTS DE PAPIER

A LA PAPETERIE DE LORETTE FABRIQUENT

le feutre pour toiture, lambrisage et pour mettre sous les tapis. Aussi boîtes à allumettes en papier, cartes, tapisseries et papiers à envelopper et à imprimer.

A la Papeterie du Pont Rouge On fabrique les cartons en bois, pour boîtes, carton de paille, et pulpe de bois.

MM. REID font l'importation et le commerce de toutes sortes de papiers, effets pour relieurs, tapisseries. Ils gardent toujours en magasin un assortiment de papier, de métaux, et de fournitures pour la marine, etc., etc.

On paye le plus haut prix pour toute sorte de toiles, cordages, chiffons, rognures de papier et toutes sortes de vieux métaux. Québec, 26 octobre 1882. A

Le Renouveur des Cheveux

DE HALL, VÉGÉTAL SICILIEN. (Hall's Hair Renewer.)

A été la première préparation parfaitement adaptée à la guérison des maladies du cuir chevelu, et la première aussi à rendre, aux cheveux gris et défrisés, leur couleur primitive, leur croissance et le lustre brillant du jeune âge. De nombreuses imitations ont suivi, mais aucune ne possède les éléments requis pour la conservation de la chevelure et du cuir chevelu.

Le RENOUVEUR DES CHEVEUX DE HALL a constamment grandi dans l'estime publique, et sa renommée s'est propagée dans toutes les parties du globe, tant il répond à un besoin général.

Les succès sans précédent qu'il a obtenus n'ont été qu'à cause de "Il tient ce qu'il promet."

Les propriétaires du RENOUVEUR ont été souvent surpris de recevoir des commandes des pays les plus éloignés, alors qu'ils n'avaient rien fait pour introduire leur préparation dans ces contrées.

Le RENOUVEUR DES CHEVEUX DE HALL, même employé pendant un temps très court, produit un effet favorable à l'apparence personnelle.

Il nettoie le cuir chevelu de toute saleté, guérit toutes les humeurs, le dégraisse, empêche les cheveux de devenir secs, par conséquent la Calvitie n'est plus à craindre. Il stimule l'action des glandes sébacées, et les met à même de produire une nouvelle croissance.

Les effets de cette préparation ne sont pas passagers, comme ceux des préparations analogues, ils restent longtemps, ce qui la rend supérieure et économique.

(Buckingham's Whisker Dye.) La Teinture de Buckingham pour les Favoris

Change à volonté la barbe et les favoris en un châtain foncé naturel ou en noir. La couleur est permanente et ne disparaît pas en se lavant. La préparation étant simple on l'applique facilement.

PRÉPARÉ PAR R. P. Hall & Co., Nashua, N. H. Chez tous les marchands de Médecines.

LIGNE ALLAN.

Sous contrat avec le gouvernement du Canada et de Terre-Neuve pour le transport des Maltres CANADIENNES ET DES ETATS-UNIS.

1884—ARRANGEMENT D'ÉTÉ—1884

LES lignes de cette compagnie se composent de six vapeurs en fer à trois engins suivants, construits sur la Clyde. Ils contiennent les compartiments à l'épreuve de l'eau, sont sans rivets pour la force, la rapidité et le confort, sont équipés avec toutes les améliorations modernes que l'expérience pratique a pu suggérer, et tous ont effectué les plus rapides traversées dont il soit fait mention dans les annales maritimes.

VAISSEAUX. TON. COMMANDANTS. NEMSIAN 3400 Capt. J. Wylie. SARDINIAN 3400 Lt. Putton, R. W. R. CIRCASSIAN 3400 Lt. Smith, R. W. POLYNESIAN 3400 Capt. R. Brown. COREAN 3400 Capt. J. Wylie. GRECIAN 3600 Capt. Legallais. SAMATIAN 3500 Capt. A. Bird. BUENOS AYRES 3800 Capt. N. McLean. SCANDINAVIAN 3900 Capt. H. Wylie. PRUSSIAN 3900 Capt. J. Ritchie. MORAVIAN 3550 Capt. J. Graham. PERUVIAN 3400 Capt. Barclay. CASPIAN 3200 Capt. Troock. BERBERIAN 3400 Lt. Archer, R. W. R. ALGERIAN 3400 Capt. Richardson. AUSTRIAN 3400 Capt. J. Byler. RESTORIAN 3700 Capt. J. G. Stephens. MANTODAN 3450 Capt. J. Wylie. CANADIAN 3400 Capt. J. Miller. CORINTHIAN 3400 Capt. J. S. Scott. PHOENICIAN 3400 Capt. Meuzies. WALDENIAN 3400 Capt. Stephens. LUCERNE 3200 Capt. Kier. NEWFOUNDLAND 3500 Capt. Mylius.

La voie la plus courte sur mer entre l'Amérique et l'Europe, la traversée s'effectuant en cinq jours seulement d'un continent à l'autre.

Les vapeurs du service DE LA MALLE DE LIVERPOOL

De Liverpool. De Derry. De Québec. 10 Juillet 11 Juillet Peruvian 9 Août. 17 13 Parisian 12 14 21 25 Sardinian 16 31 8 1 Août Sarmatian 23 7 Août 8 10 Août Circassian 30 14 15 10 Août Polynesian 30 16 12 10 Août Peruvian 3 11 12 10 Août Circassian 4 Oct. 18 19 Parisian 11 25 26 Polynesian 18 9 Oct. 3 Oct. Peruvian 25 16 10 Sarmatian 1 Nov. 23 17 Sardinian 8 30 23 Parisian 15 16 31 Circassian 12

Prix du passage de Québec. Cabine, \$70.00 et \$80.00. Suivant les accommodements. Intermédiaire, \$36.75.